

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2015 – 123 du 27 Octobre 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-sept octobre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 19 octobre 2015 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes P. TARD – J. LE CERF – C. MEGRET – D. LEVESQUE – E. COTTEL – V. HERMANT - M. GORGUET – N. CARON – F. DEHON -

MM. L. GABRELLE – Y. BONNERRE - B. VAILLANT – E. LEFEBVRE – J. MAURER – G. BOURY - Ph. GORGUET – B. BRONNIART – J.-Cl. CODEVELLE – J.-N. MENAGE – F. SEILLIER - E. BURDIK – D. TABARY – M. FLAHAUT – J. CAPELLE - D. BASSEUX – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J.-M. BLAISE – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR – L. GUISE

M. G. BOURY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. DUBOIS
Mme E. COTTEL, absente et excusée, a été suppléée par M. G. DHORDAIN
M. J.-N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER
M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. G. LUPA
M. M. FLAHAUT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. DELAHAYE
M. J. DESCAMPS, absent et excusé, a été suppléé par Mme V. TEMPLEUX
M. L. GUISE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-M. DEMAILLY

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à M. A. CHAUSSOY
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. D. PORET
M. J.-M. BLAISE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. BLONDEL

OBJET : SAEML EOLE SUD 59/62
Augmentation de la prise de participation de l'Intercommunalité au Capital Social
|

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté les dispositions des délibérations 2014-002 du 6 janvier 2014 actant le principe de création d'une SAEML et de prise de participation de l'Intercommunalité au capital de cette SAEML en compagnie de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis et 2015-055 du 11 juin 2015 entérinant la demande de sortie du capital de la SAEML de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis et l'augmentation de la participation de l'intercommunalité du Sud Artois au capital de la SAEM en tenant compte de la faculté offerte aux communes, membres de l'EPCI de devenir actionnaire de la SAEML Eole Sud 59/62.

Monsieur le Président indique que l'objectif de cette Société d'Economie Mixte vise à s'inscrire aux côtés des opérateurs et développeurs éoliens présents sur le territoire en vue de participer à ce développement dans le cadre d'un financement participatif et citoyen.

Monsieur le Président rappelle également la constitution du capital social détenue à parts égales à hauteur de 70 120 € réparties en parts de 10 € par les deux intercommunalités, représentant 85 % des 165 000 € constituant le capital social de la société. Le solde du capital (15%) est détenu par des partenaires privés (Clubs Cigales, Société Enercoop, Association Action, Energies partagées).

Monsieur le Président indique que les communes, membres de l'EPCI se sont portées acquéreurs de 2 039 actions de 10,00 Euros représentant une participation au capital de 20 390,00 € qui sera échangée en remboursement de la participation de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis, le solde de cette participation sera financé par une prise de participation nouvelle de la part de l'intercommunalité du Sud Artois pour un montant de 49 730,00 € représentant 4 973 actions de 10,00 €

Après avoir entendu Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de prendre acte des délibérations concordantes des communes donnant leur accord sur la prise de participation dans le capital de la SAEML Eole Sud 59/62 pour un volume de 2 039 actions représentant une part de capital de 20 390,00 € ;
- de procéder au rachat du reste des actions non souscrites sur la participation initiale de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis pour un montant de 49 730,00 € représentant 4 973 actions de 10,00 € ;
- de désigner Monsieur Gérard DUÉ, Vice-Président en qualité de représentant de l'intercommunalité à l'assemblée générale des actionnaires de la Société d'Economie Mixte Eole Sud 59/62,
- de désigner Messieurs Gérard DUÉ, Régis LELEU et Jean Claude MAYEUX en qualité de membres du Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte Eole Sud 59/62,
- de procéder aux modifications budgétaires nécessaires dans le cadre du budget général de collectivité au titre du budget supplémentaire 2015 pour permettre l'augmentation du capital social de la SAEML Eole Sud 59/62 et la libération de la part nécessaire à la constitution du capital de la société.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 27 Octobre 2015 et transmission en Préfecture le 27 octobre 2015.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 27 octobre 2015 et transmission
en Préfecture le 27 octobre 2015

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

